

SÉANCE ORDINAIRE

9 NOVEMBRE 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 9 NOVEMBRE 2015, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR FRANÇOIS FILION
MONSIEUR ROBERT LEGAULT

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie, secondé par monsieur Robert Legault et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Il est par la suite proposé par :

Madame Ginette Caron, secondée par monsieur Robert Legault, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 octobre 2015 soit approuvé.

Consultation publique - projet de règlement d'urbanisme 2015-138-1

En référence à l'avis public paru dans le journal municipal, une consultation publique est tenue à compter de 19 h sur le projet de règlement d'urbanisme 2015-138-1 s'intitulant « Précisions terminologiques affectant le groupe d'activités « Industrie » ».

Suite à la lecture de ce projet de règlement, certaines explications sont apportées, par le président du comité consultatif d'urbanisme ainsi que par madame la mairesse, pour préciser l'impact des nouvelles dispositions. Comme aucune opposition n'est soulevée, la procédure d'adoption suit son cours.

15.11.3.1.

Rapport de la mairesse

Madame Ursule Thériault, mairesse, dépose un état sommaire de ses activités couvrant la période du 13 octobre 2015 au 6 novembre 2015.

15.11.3.2.

Rapport annuel du maire

Tel que requis par l'article 955 du Code municipal, madame Ursule Thériault, mairesse de L'Isle-Verte, fait état de la situation financière de la Municipalité.

Arrivée de monsieur
François Filion 20 h 12

Ce rapport se subdivise comme suit :

- États financiers 2014;
- Rémunération des élu(e)s;
- Indications préliminaires - États financiers 2015;
- Liste des achats et/ou contrats excédents 25 000 \$;
- Orientations générales - Budget 2016;
- Plan triennal des dépenses en immobilisations.

15.11.4.1.1. Nomination d'un membre du conseil municipal à titre de maire suppléant

Afin de se conformer au 3^e alinéa de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, il est proposé par monsieur Simon Lavoie, secondé par monsieur Robert Legault, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que le membre du conseil agissant à titre de maire suppléant auprès du conseil municipal, agisse également comme représentant au sein du conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup. En l'occurrence, madame Ginette Caron demeure donc titulaire de ces deux fonctions à compter du 9 novembre 2015, et ce, pour un terme d'un an (soit jusqu'à la séance publique du 14 novembre 2016).

15.11.4.1.3. Gala des Prestiges 2015 - Chambre de Commerce de Rivière-du-Loup

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie, secondé par monsieur Robert Legault, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que soient défrayés les coûts d'un représentant du conseil municipal au Gala annuel des Prestiges de la Chambre de Commerce de Rivière-du-Loup. Le coût d'un billet s'élève à 135 \$.

15.11.4.1.4. Programme « Fonds vert des municipalités » - démarche auprès de la Fédération canadienne des municipalités

Considérant la demande d'aide financière déposée, par la Municipalité de L'Isle-Verte, auprès de la Fédération canadienne des municipalités, dans le cadre du Fonds vert des municipalités;

Considérant que ce projet vise la réalisation d'un Plan d'aménagement de quartier durable sur notre territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie, secondé par madame Ginette Caron, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte s'engage à élaborer un plan d'action d'aménagement de quartier durable comprenant des objectifs de durabilité, des cibles précises, des actions ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre et de suivi,

Que la Municipalité s'engage aussi à affecter à ce projet une participation minimale de 10 % du budget du projet, soit sous forme financière ou en nature.

15.11.4.2.2.

Règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un camion-citerne

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE KAMOURASKA
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

RÈGLEMENT 2015-139

RÈGLEMENT POURVOYANT À UN EMPRUNT DE 341 210 \$ POUR
L'ACQUISITION D'UN CAMION-CITERNE

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de procéder au remplacement d'un des véhicules affectés aux opérations incendies tenant compte du niveau d'usure du véhicule actuel;

CONSIDÉRANT QUE le coût de remplacement d'un tel véhicule est estimé à 325 000 \$ (plus taxes), soit une valeur nette de 341 210 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de cette acquisition;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la session du conseil municipal tenue le 13 octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Ginette Caron, secondé par monsieur Robert Legault, et adopté à la majorité des membres du conseil municipal présents que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil décrète la procédure requise d'appel d'offres publiques, tel que requis par la loi, articles 935 et suivantes du code municipal. Ledit achat devant être effectué conformément aux dispositions et exigences établies dans le devis descriptif établi par la municipalité.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 341 210 \$ aux fins du présent règlement.

Le coût de cette dépense est établi conformément au prix budgétaire fourni par le consultant, monsieur Michel Maillé, le 19 octobre 2015, tel qu'il apparaît en annexe « A », joint au présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 341 210 \$, sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 5

Les documents d'emprunt seront signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité, pour et au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte, et porteront la date de leur souscription.

ARTICLE 6

L'emprunt sera remboursé en dix (10) ans selon les taux d'intérêt en vigueur lors des périodes de financement et de refinancement.

ARTICLE 7

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 8

Les intérêts seront payables semestriellement et les échéances en capital annuellement.

ARTICLE 9

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement, le montant de 60 000 \$ provenant de ses surplus non affectés, ainsi que toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 10

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

MAIRESSE

SECRETAIRE-TRÉSORIER

Note : l'adoption de ce règlement ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. Quatre membres du conseil sont en faveur et deux s'y opposent.

15.11.4.3.1.

Second projet de règlement 20115-138-2 modifiant le règlement de zonage 2009-89 aux fins d'y introduire certaines précisions terminologiques affectant le groupe d'activités « Industrie »

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE KAMOURASKA
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT 2015-138-2

Règlement modifiant le règlement de zonage 2009-89 aux fins d'y introduire certaines précisions terminologiques affectant le groupe d'activités « Industrie »

Attendu que la Municipalité de L'Isle-Verte a adopté le règlement de zonage 2009-89 le 8 février 2010;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

Attendu qu'il y a lieu de revoir certains termes terminologiques déterminant les usages du groupe d'activités « Industrie »;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 10 août 2015;

Attendu qu'une séance de consultation publique, portant sur le projet de règlement, a été tenue lundi 9 novembre 2015;

Attendu que suite à cette consultation, le conseil municipal soumet le présent, second projet de règlement 2015-138-2;

Article 1

À son article 2.2.3.1., le règlement de zonage 2009-89 est modifié, de telle sorte que la mention « Les usages autorisés dans cette classe sont les suivants : » soit remplacée par : « Les usages autorisés dans cette classe sont, sans s'y restreindre, les suivants : ».

Article 2

À son article 2.2.3.2., le règlement de zonage 2009-89 est modifié, de telle sorte que la mention « Les usages autorisés dans cette classe sont les suivants : » soit remplacée par : « Les usages autorisés dans cette classe sont, sans s'y restreindre, les suivants : ».

Article 3

À son article 2.2.3.3., le règlement de zonage 2009-89 est modifié, de telle sorte que la mention « Les usages autorisés dans cette classe sont les suivants : » soit remplacée par : « Les usages autorisés dans cette classe sont, sans s’y restreindre, les suivants : ».

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 9 novembre 2015, par la résolution # 15.11.4.3.1.

Mairesse

Secrétaire-trésorier

15.11.4.3.2.

Avis de motion - Règlement constituant un comité consultatif d’urbanisme et déterminant ses règles de régie interne

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur Simon Lavoie, que le conseil municipal, à une séance subséquente, procédera à la présentation, pour adoption, d’un règlement ayant pour objet de remplacer le règlement numéro 244 ayant pour objet de constituer un comité consultatif d’urbanisme et de définir ses règles de régie interne.

15.11.4.4.1.

Demande d’extension de délai - mise à jour de la politique familiale ainsi que de la démarche MADA

Considérant la démarche entreprise par la Municipalité de L’Isle-Verte aux fins d’actualiser sa politique familiale tout en y incorporant la démarche « Municipalité amie des aînés »;

Considérant, à cet égard, la convention d’aide financière liant la Municipalité au Ministère de la Famille;

Considérant que l’engagement de la Municipalité pour mener à terme cette démarche prenait fin le 30 septembre 2015, tel que stipulée par la résolution municipale 15.04.7.2.1., entérinée le 13 avril 2015;

Considérant que le parachèvement des travaux de mise à jour quoique très avancé n’a pu être totalement complété;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron, secondé par monsieur Simon Lavoie, et adopté à l’unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte demande au Ministère de la Famille un délai additionnel jusqu'au 31 décembre 2015 pour assurer la finalité de l'ensemble de cette démarche, comprenant la reddition de compte exigée. Madame Ursule Thériault, mairesse ainsi que Guy Bérubé, directeur général de la Municipalité sont autorisés à signer toute convention faisant état de ces changements.

15.11.4.4.2.

Adoption de la politique familiale et de la démarche MADA

Considérant que les travaux de mise à jour de la politique familiale municipale, incluant l'intégration de la démarche « Municipalité amie des aînés », sont arrivés à terme;

Considérant le plan d'action découlant de ces travaux;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte doit s'engager à assurer cette mise en œuvre par l'entremise d'un organisme responsable;

Considérant que le service des loisirs de la Municipalité chapeaute le loisir sous toutes ses formes, loisir sportif, loisir culturel et vie communautaire;

Considérant l'importance de se préoccuper de l'ensemble des besoins des citoyens de la Municipalité, enfants, adolescents, personnes seules, familles, aînés et autres;

Considérant que la politique familiale ainsi que la démarche MADA couvrent la majorité des préoccupations de notre Municipalité afin d'en assurer le mieux-être;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie, secondé par monsieur Robert Legault, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confie à l'organisme qu'est : La Commission des loisirs, sport, culture et vie communautaire de L'Isle-Verte la charge d'assurer l'application du plan d'action dévolu suite à l'adoption de la mise à jour de la Politique familiale municipale ainsi que de l'intégration de la démarche « Municipalité amie des aînés ».

15.11.4.4.3.

Demande de soutien financier - programme « À votre tour Promutuel »

Considérant le projet de parc municipal amorcé par la Municipalité de L'Isle-Verte, il y a de cela quelques années;

Considérant que ce projet de parc va de pair avec le développement domiciliaire des rues D'Auteuil et La Noraye;

Considérant le peu d'opportunité de financement public lié à l'avancement d'un projet de parc municipal, et ce, malgré l'importance et l'impact de tels services dans une communauté;

Considérant que le projet de parc municipal a été conçu pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population jeunes et moins jeunes;

Considérant que la Commission du loisir, du sport et de la vie communautaire a à cœur de mener à terme le développement de ce

parc, et que, pour se faire, elle devra s'adjoindre de précieux collaborateurs;

Considérant le programme de soutien financier mis sur pied par votre organisation « À votre tour Promutuel »;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie, secondé par monsieur Robert Legault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que :

La Municipalité de L'Isle-Verte confie à la Commission municipale du loisir, du sport et de la vie communautaire le mandat de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme « À votre tour Promutuel » et que madame Rosalie Demers, coordonnatrice en loisirs, soit dûment autorisée à présenter une telle demande au nom du comité, ci-haut mentionné.

15.11.4.4.4.

Confirmation d'embauche - madame Kathy Patoine

Il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que soit autorisée l'embauche de madame Kathy Patoine à titre d'intervenante jeunesse auprès de la Maison des Jeunes, en remplacement d'un congé de maternité. Les conditions d'emploi sont de 20 h/semaine au taux horaire de 16 \$.

15.11.4.5.1.

Suivi au processus d'appel d'offres pour la location d'un tracteur agricole pour des travaux de déneigement

Considérant le processus d'appel d'offres lancé par la Municipalité aux fins de louer un tracteur de ferme pour effectuer divers travaux de déneigement;

Considérant que cet appel d'offres a été publicisé dans un hebdomadaire régional;

Considérant que la procédure d'appel d'offres fixait au 4 novembre 2015 la date limite pour soumettre une proposition de services;

Considérant qu'un seul soumissionnaire a fait valoir son intérêt;

Considérant que la proposition reçue a été portée à l'attention des membres du comité attirés à la voirie municipale, ceux-ci en recommandant l'acceptation;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron, secondé par monsieur Simon Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte la proposition de location soumise par monsieur Serge D'Amours et dont les détails sont les suivants :

Tracteur de marque John Deere, modèle 7930

Coût (incluant taxes et autres frais applicables)

	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Coût annuel	8 048,25 \$	8 335,69 \$	8 623,13 \$	25 007,07 \$

15.11.4.5.2.

Suivi au processus d'appel d'offres pour la location d'un tracteur agricole muni d'un souffleur à neige

Considérant le processus d'appel d'offres lancé par la Municipalité aux fins de louer un tracteur de ferme muni d'un souffleur à neige industriel pour effectuer divers travaux de déneigement;

Considérant que cet appel d'offres a été publicisé dans un hebdomadaire régional;

Considérant que la procédure d'appel d'offres fixait au 4 novembre 2015 la date limite pour soumettre une proposition de services;

Considérant que deux soumissionnaires ont fait valoir leur intérêt, à savoir :

Ferme Paradis des Côtes inc. (Kamouraska)

	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Tracteur Fendt 930	17 500 \$	17 500 \$	17 500 \$	52 500 \$
Souffleur	17 500 \$	17 500 \$	17 500 \$	52 500 \$
Coût total incluant taxes et frais applicables	40 241,25 \$	40 241,25 \$	40 241,25 \$	120 723,75 \$

Ferme Harmieux (Mario Harton)

	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Tracteur Série 900	18 500 \$	18 500 \$	18 500 \$	55 500 \$
Souffleur	5 499 \$	5 499 \$	5 499 \$	16 497 \$
Coût total incluant taxes et frais applicables	23 999 \$	23 999 \$	23 999 \$	71 997 \$

Considérant que les résultats de ces soumissions ont été portés à l'attention des membres du comité attirés à la voirie municipale, ceux-ci recommandant l'acceptation de celle du plus bas soumissionnaire conforme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie, secondé par madame Ginette Caron, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte la proposition de location soumise par l'entreprise Ferme Harmieux de Saint-Épiphane, et ce, tel que soumis. Les spécifications prévalant au document d'appel d'offres font office de contrat, tel que mentionné audit document.

15.11.4.5.3.

Demande au Ministère des Transports du Québec - modification de tracé de la route collectrice en L'Isle-Verte et Saint-Paul-de-la-Croix

Considérant que le tronçon actuel, à vocation de route collectrice, entre les municipalités de L'Isle-Verte et Saint-Paul-de-la-Croix ne permet pas une circulation à tous types de véhicules;

Considérant qu'une telle contrainte devrait être prise en compte par le Ministère des Transports du Québec aux fins de répondre adéquatement au rôle prépondérant d'une route collectrice;

Considérant que les véhicules lourds ne peuvent emprunter la section de la route du Quai située entre les rues Seigneur-Côté et Saint-Jean-Baptiste, en raison de la configuration de cette intersection;

Considérant que le trafic de transit ne peut qu'utiliser les rues La Noraye et St-Jean-Baptiste pour avoir accès soit à la rue Notre-Dame ou à la rue Seigneur-Côté, tout dépendant de la provenance des véhicules;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault, secondé par monsieur Simon Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte demande au Ministère des Transports du Québec de revoir le tracé de la route collectrice liant la Municipalité de L'Isle-Verte à celle de Saint-Paul-de-la-Croix en substituant la rue La Noraye à celle de la rue du Quai.

15.11.4.5.4.

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Il est proposé par monsieur Robert Legault, secondé par monsieur Simon Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins, ci-après mentionnés, pour un montant subventionné de 12 500 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

- rechargement granulaire sur la plupart des routes de gravier dont : le rang 3 Ouest, le rang 4, le chemin de la Montagne, le chemin de la Rivière-des-Vases, le chemin du Rang-A, la route des Trois-Maisons,
- travaux d'enrobé bitumineux au chemin Pettigrew,
- remplacement de ponceau au rang 3 Est.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

15.11.4.7.1.

Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 06/11/2015 (journal 939) :	118 228,34 \$
Dépenses incompressibles (journal 932) :	9 198,29
(services publics et contrat cueillette ordures)	
Services publics (journal 934) :	1 918,80
Dépenses autres (journal 935) :	404,88

Déductions à la source	(journal 931) :	13 696,08
Contribution MRC	(journal 933) :	2 379,20
Mises à jour-rôle d'évaluation	(journal 937) :	1 858,77
Mises à jour-rôle d'évaluation	(journal 938) :	<u>272,21</u>
Total des déboursés du mois :		<u>147 956,57 \$</u>

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 14 octobre au 6 novembre 2015, il est proposé par madame Ginette Caron, secondé par monsieur Robert Legault, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

15.11.4.7.2.

Demande à la Société canadienne des Postes - modification d'adresses postales

Considérant qu'actuellement des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de L'Isle-Verte sont desservis par le service postal de la Municipalité de Saint-Éloi;

Considérant qu'une adresse civique constitue une information de très haute importance, lorsque liée à des appels d'urgence;

Considérant que les systèmes de localisation de type GPS et autres, utilisés en situation d'urgences (policiers, pompiers, services ambulanciers), sont étroitement référés aux adresses civiques, le tout pouvant se traduire par des délais d'intervention sujets à mettre la vie de citoyens en péril;

Considérant que des citoyens ont été confrontés à de telles situations;

Considérant qu'il est du devoir de notre organisme public de s'assurer que la sécurité publique de nos concitoyens ne soit mise en cause par le simple fait d'ambiguïtés administratives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie, secondé par madame Ginette Caron, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte demande à la Société canadienne des Postes d'assurer la desserte postale, par le bureau de poste de L'Isle-Verte, d'environ vingt immeubles situés sur son territoire et actuellement desservis par le service postal de la Municipalité de Saint-Éloi.

À cet égard, le bureau de poste de L'Isle-Verte devra s'engager dans cette transition dans les plus brefs délais possible, à défaut de quoi toute responsabilité pouvant découler de ce non-engagement sera dévolue à la Société canadienne des Postes.

15.11.4.7.4.

Avis de motion - Règlement décrétant les tarifications pour les services municipaux qui s'appliqueront pour l'année financière 2016

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller, monsieur Simon Lavoie, que le conseil municipal, à une séance subséquente, procédera à la présentation, pour adoption, d'un règlement ayant pour objet d'établir les nouvelles tarifications applicables que ce soit en matière d'opération des services d'aqueduc, d'assainissement des eaux usées municipales, de remboursements du service de la dette et

d'enlèvement, de traitement et/ou d'enfouissement des ordures ménagères, matières récupérables et matières putrescibles applicables à l'exercice financier 2016.

15.11.6.1.

Transport de pétrole - appui à la demande de la Ville de Rimouski demandant des audiences publiques auprès du BAPE

Considérant l'intervention de la Ville de Rimouski auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'égard du projet de pipeline de TransCanada;

Considérant l'incertitude que crée ce projet de par le transport accru de pétrole devant transiter par les voies ferrées sillonnant notre territoire;

Considérant les événements majeurs survenus ces dernières années démontrant un haut niveau d'insécurité lié au transport ferroviaire;

Considérant que beaucoup d'incertitudes et de questionnements sont soulevés par ce projet de transport de produits pétroliers et que le tout justifie, à notre avis, l'objet d'étude environnementale;

Considérant qu'il appartient au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de faire la lumière sur tous les risques éventuels pouvant être générés par ce projet;

Considérant le pouvoir discrétionnaire auquel peut recourir le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques aux fins d'exiger la tenue d'audiences publiques sur le sujet;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron, secondé par monsieur Simon Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte affirme son appui à la Ville de Rimouski à l'effet de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'exercer son pouvoir discrétionnaire pour demander au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir des audiences publiques sur le projet de transport ferroviaire de pétrole, issu des sables bitumineux de l'Alberta et de pétrole conventionnel, à travers les villes et municipalités québécoises, dont la Municipalité de L'Isle-Verte, dans le cadre du projet de Chaleur Terminals d'acheminer ce pétrole vers l'Est du pays.

15.11.9.

Levée de la séance

À 21 h 50, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit levée.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER